

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

Nombre de
conseillers
en exercice : 10
présents : 10
votants : 10
absents : 0
exclus : 0

Séance du 23 mars 2012.

Date de la
convocation :

09 mars 2012

Date d'affichage :

09 mars 2012

L'an deux mille douze, le 23 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE METAYER, Maire.

Présents: Mesdames : S.ANGLARS, J.FLAMANT, D.TACYNIAK, S.DEFONTAINE
Messieurs : JP LE METAYER, B.GUEGUEN, P.GUIBERT, S.JUDEL, C. LE VAILLANT, B.COLIN
formant la majorité des membres en exercice

A été nommé secrétaire : J. FLAMENT.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2012-1-1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2011 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET HABITAT

OBJET DE LA
DELIBERATION N°
2012-1-1

M. le Maire présente à l'assemblée les comptes de gestion 2011 transmis par la Trésorière municipale. Il donne lecture des résultats d'exécution :

-COMMUNE :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2010	Part affectée à l'investissement exercice 2011	Résultat de l'exercice 2011	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2011
Investissement	127 296,12		- 34 341,81		92 954,31
Fonctionnement	399 615,05		24 833,83		424 448,88
Total	526 911,17		- 9 507,98		517 403,19

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le

.....
et publication ou
notification du

.....

-ASSAINISSEMENT :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2010	Part affectée à l'investissement : exercice 2011	Résultat de l'exercice 2011	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2011
Investissement	36 406,91		10 848,49		47 255,40
Fonctionnement	5 180,50		- 1 058,05		4 122,45
Total	41 587,41		9 790,44		51 377,85

-HABITAT :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2010	Part affectée à l'investissement : exercice 2011	Résultat de l'exercice 2011	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2011
Investissement	- 126 542,07		51 783,87		- 74 758,20
Fonctionnement	20 351,44	20 351,44	105 374,29		105 374,29
Total	- 106 190,63	20 351,44	157 158,16		30 616,09

En application des articles L.1612612 et L.2121631 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2011 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
Vu le budget primitif 2011 du service assainissement,
Vu le budget primitif 2011 de l'habitat,

Vu les comptes de gestion des budgets de la commune, du service assainissement et de l'habitat de Saint Lambert des Bois dressés par Madame la Trésorière municipale,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière municipale a repris dans ses écritures les résultats 2010, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2011 par Madame la Trésorière municipale n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ARRETE les dits comptes de gestion du comptable pour l'exercice 2011,

AUTORISE M. le Président à signer ces comptes de gestion 2011 et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Oui 10
Non 0
Abstention 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, à Saint Lambert des Bois, le 23/3/2012

Le Maire,

JP LE METAYER

DEPARTEMENT des
YVELINES

Nombre de
conseillers
en exercice : 10
présents : 10
votants : 9
absents : 0
exclus : 0

Date de la
convocation :

09 mars 2012

Date d'affichage :

09 mars 2012

**OBJET DE LA
DELIBERATION N°
2012-1-2**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le
.....
et publication ou
notification du
.....

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

Séance du 23 mars 2012.

L'an deux mille douze, le 23 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE METAYER, Maire.

Présents: Mesdames : S.ANGLARS, J.FLAMMENT, D.TACYNIAK, S.DEFONTAINE
Messieurs : JP LE METAYER, B.GUEGUEN, P.GUIBERT, S.JUDEL, C. LE VAILLANT, B.COLIN
formant la majorité des membres en exercice
A été nommé secrétaire : J. FLAMENT

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2012-1-2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET HABITAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Considérant que M. GUEGUEN, 1^{er} adjoint, a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte administratif,

Considérant que M. LE METAYER s'est retiré de la salle pour laisser la présidence à M.GUEGUEN pour le vote des comptes administratifs,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2011 dressé par le comptable,

APPROUVE à l'unanimité les comptes administratifs 2011 arrêtés comme suit :

COMMUNE:

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	650 756,35	675 590,18	145 429,66	111 087,25
Résultat de clôture 2011		424 448,88		92 954,31
Restes à réaliser approuvés le 12/2/2011			105 732,66	
Résultats à affecter		002 411 670,53		1068 12 778,35

ASSAINISSEMENT :

Section d'exploitation :

- dépenses : 51 674,25 €
- recettes : 55 796,70 €

Excédent de clôture : 4 122,45 €

Section d'investissement :

- dépenses : 11 904 €
- recettes : 59 159,40 €

Excédent d'investissement résultat de clôture : 47 255,40 €

Résultat global de clôture : 51 377,85 €

HABITAT :

Section de fonctionnement :

- dépenses : 85 527,77 €
- recettes : 190 902,06 €

Excédent de fonctionnement résultat de clôture : 105 374,29 €

Section d'investissement :

- dépenses : 78 832,74 €
- recettes : 130 616,61 €
- + solde d'exécution négatif reporté : - 126 542,07 €

Déficit d'investissement résultat de clôture : 74 758,20 €

Résultat global de clôture : 30 616,09 €

M. le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal.

Vote :	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, à Saint Lambert des Bois, le 23/3/2012**

**Le Maire,
JP LE METAYER.**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.**

DEPARTEMENT des
YVELINES

Nombre de
conseillers
en exercice : 10
présents : 10
votants : 10
absents : 0
exclus : 0

Séance du 23 mars 2012.

L'an deux mille douze, le 23 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE METAYER, Maire.

Date de la
convocation :

09 mars 2012

Présents: Mesdames : S.ANGLARS, J.FLAMANT, D.TACYNIAK, S.DEFONTAINE
Messieurs : JP LE METAYER, B.GUEGUEN, P.GUIBERT, S.JUDEL, C. LE VAILLANT, B.COLIN
formant la majorité des membres en exercice
A été nommé secrétaire : J. FLAMANT

Date d'affichage :

09 mars 2012

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2012-1-3. AFFECTATION DU RESULTAT :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**OBJET DE LA
DELIBERATION N°
2012-1-3**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,
Vu les comptes administratifs 2011 et les comptes de gestion 2011 pour la commune de Saint Lambert des Bois, le service assainissement et l'habitat,

Considérant les dépenses pour couvrir en fonctionnement et en investissement dans les trois budgets respectifs,

DECIDE, à l'unanimité :

Budget commune :

- de reporter la somme de 411 670,53 € en section de fonctionnement R002
- d'affecter en section d'investissement la somme de 12 778,35 € au compte 1068

Budget assainissement :

- de reporter l'intégralité de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2011, soit 4122,45 € en section d'exploitation (compte R 002).

Budget habitat :

- d'affecter la somme de 30 616,09 € en section de fonctionnement (compte R002).
- d'affecter en réserves compte 1068 la somme de 74 758,20 €.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le

.....
et publication ou
notification du

.....

Vote :	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, à Saint Lambert des Bois, le 23/3/2012**

Le Maire,

JP LE METAYER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

Nombre de
conseillers
en exercice : 10
présents : 10
votants : 10
absents : 0
exclus : 0

Séance du 23 mars 2012.

Date de la
convocation :

09 mars 2012

Date d'affichage :

09 mars 2012

L'an deux mille douze, le 23 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE METAYER, Maire.

Présents: Mesdames : S.ANGLARS, J.FLAMANT, D.TACYNIAK, S.DEFONTAINE
Messieurs : JP LE METAYER, B.GUEGUEN, P.GUIBERT, S.JUDEL, C. LE VAILLANT, B.COLIN
formant la majorité des membres en exercice
A été nommé secrétaire : J. FLAMENT

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2012-1-4. VOTE DES TAUX

Le Conseil municipal délibère et décide de maintenir en 2012 les taux en vigueur comme suit :

- Taxe d'habitation : 9,83 %
- Taxe foncière bâti : 4,5 %
- Taxe foncière non bâti : 19,92 %
- Contribution Foncière Entreprises : 20,57 %

Vote : Oui 10
 Non 0
 Abstention 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, à Saint Lambert des Bois, le 23/3/2012

Le Maire,

JP LE METAYER.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le

.....
et publication ou
notification du
.....

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

Nombre de
conseillers
en exercice : 10
présents : 10
votants : 7
absents : 0
exclus : 0

Séance du 23 mars 2012.

Date de la
convocation :

09 mars 2012

Date d'affichage :

09 mars 2012

L'an deux mille douze, le 23 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE METAYER, Maire.

Présents: Mesdames : S.ANGLARS, J.FLAMANT, D.TACYNIAK, S.DEFONTAINE
Messieurs : JP LE METAYER, B.GUEGUEN, P.GUIBERT, S.JUDEL, C. LE VAILLANT, B.COLIN
formant la majorité des membres en exercice
A été nommé secrétaire : J. FLAMENT

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2012-1-5-1 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012 : COMMUNE

M. GUEGUEN, adjoint au Maire délégué aux finances, détaille, pour la commune, les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement, puis présente les différentes opérations prévues en investissement.

M. JUDEL prend part au vote car il ne fait plus partie du bureau de l'AS Saint Lambert.

M. LE METAYER, Mme TACYNIAK, M. GUEGUEN ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE, les budgets primitifs 2012 arrêtés comme suit :

Commune :

Section de fonctionnement : 1 027 652,51€

Section d'investissement : 541 189,81 € y compris restes à réaliser

Vote :	Oui	7
	Non	0
	Abstention	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, à Saint Lambert des Bois, le 23/3/2012

Le Maire,
JP LE METAYER.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le

.....
et publication ou
notification du
.....

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

Nombre de
conseillers
en exercice : 10
présents : 10
votants : 10
absents : 0
exclus : 0

Séance du 23 mars 2012.

Date de la
convocation :

09 mars 2012

Date d'affichage :

09 mars 2012

L'an deux mille douze, le 23 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE METAYER, Maire.

Présents: Mesdames : S.ANGLARS, J.FLAMANT, D.TACYNIAK, S.DEFONTAINE
Messieurs : JP LE METAYER, B.GUEGUEN, P.GUIBERT, S.JUDEL, C. LE VAILLANT, B.COLIN
formant la majorité des membres en exercice
A été nommé secrétaire : J. FLAMENT

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2012-1-5-2 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012 : ASSAINISSEMENT

M. GUEGUEN, adjoint au Maire délégué aux finances, détaille, pour la commune, les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement, puis présente les différentes opérations prévues en investissement.

OBJET DE LA
DELIBERATION N°
2012-1-5-2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE, les budgets primitifs 2012 arrêtés comme suit :

Assainissement :

Section d'exploitation :

- dépenses : 58 663,12 €
- recettes : 58 663,12 €

Section d'investissement :

- dépenses : 71 377,52 €
- recettes : 71 377,52 €

DECIDE d'inscrire le montant de la cotisation due au SIAVHY au titre de l'année 2012 soit 690,51 € au compte 658.

PREND ACTE ET APROUVE les nouveaux tarifs 2012 pour la participation au raccordement aux réseaux d'eaux usées :

- logements, bureaux, ateliers : 12,67 €/m²
- entrepôts, groupes scolaires : 6,337 €/m²
- stations de lavage automatique : 1266 € (forfait)

Vote :	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, à Saint Lambert des Bois, le 23/3/2012**

Le Maire,

JP LE METAYER.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le

.....
et publication ou
notification du
.....

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

Nombre de
conseillers
en exercice : 10
présents : 10
votants : 10
absents : 0
exclus : 0

Séance du 23 mars 2012.

Date de la
convocation :

09 mars 2012

Date d'affichage :

09 mars 2012

OBJET DE LA
DELIBERATION N°
2012-1-5-3

L'an deux mille douze, le 23 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE METAYER, Maire.

Présents: Mesdames : S.ANGLARS, J.FLAMANT, D.TACYNIAK, S.DEFONTAINE
Messieurs : JP LE METAYER, B.GUEGUEN, P.GUIBERT, S.JUDEL, C. LE VAILLANT, B.COLIN
formant la majorité des membres en exercice
A été nommé secrétaire : J. FLAMENT

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2012-1-5-3 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012 : HABITAT

M. GUEGUEN, adjoint au Maire délégué aux finances, détaille, pour la commune, les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement, puis présente les différentes opérations prévues en investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE, les budgets primitifs 2012 arrêtés comme suit :

Habitat :

Section de fonctionnement : 165 600 €

Section d'investissement : 156 795,80 €

Vote : Oui 10

Non 0

Abstention 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le

.....
et publication ou
notification du
.....

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, à Saint Lambert des Bois, le 23/3/2012

Le Maire,

JP LE METAYER.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

Nombre de
conseillers
en exercice : 10
présents : 10
votants : 10
absents : 0
exclus : 0

Séance du 23 mars 2012.

Date de la
convocation :

09 mars 2012

Date d'affichage :

09 mars 2012

L'an deux mille douze, le 23 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE METAYER, Maire.

Présents: Mesdames : S.ANGLARS, J.FLAMENT, D.TACYNIAK, S.DEFONTAINE
Messieurs : JP LE METAYER, B.GUEGUEN, P.GUIBERT, S.JUDEL, C. LE VAILLANT, B.COLIN
formant la majorité des membres en exercice

A été nommé secrétaire : J. FLAMENT

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

OBJET DE LA
DELIBERATION N°
2012-1-6

DELIBERATION 2012-1-6. CHARGES INTERCOMMUNALES SIVOM DE CHEVREUSE

Le Conseil municipal délibère et décide de voter les participations suivantes :
au SIVOM de Chevreuse

- fonctionnement : 27 018,75 €

- emprunts : 9 848,97 €

TOTAL : 36 867,72 € prélevés sur les centimes syndicaux

Vote :	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le

.....
et publication ou
notification du

.....

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, à Saint Lambert des Bois, le 23/3/2012

Le Maire,

JP LE METAYER.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

Nombre de
conseillers
en exercice : 10
présents : 10
votants : 10
absents : 0
exclus : 0

Séance du 23 mars 2012.

Date de la
convocation :

09 mars 2012

Date d'affichage :

09 mars 2012

L'an deux mille douze, le 23 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE METAYER, Maire.

Présents: Mesdames : S.ANGLARS, J.FLAMANT, D.TACYNIAK, S.DEFONTAINE
Messieurs : JP LE METAYER, B.GUEGUEN, P.GUIBERT, S.JUDEL, C. LE VAILLANT, B.COLIN
formant la majorité des membres en exercice

A été nommé secrétaire : J. FLAMENT

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2012-1-7. REPARTITION DE L'ACTIF DU CICC

**OBJET DE LA
DELIBERATION N°
2012-1-7**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} octobre 2010 portant dissolution du CCIC de Chevreuse,

Vu la lettre d'acceptation signée par le Maire de SAINT LAMBERT sur la répartition de l'actif du CCIC, en date du 20 décembre 2010,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 avril 2011,

Le Conseil délibère et décide,

- que la somme restant due à la commune de SAINT LAMBERT d'un montant de 1 488,08€ sera réaffectée au SIVOM de Chevreuse pour le fonctionnement de la Carte Conservatoire (inscription au compte 6554).

Vote :	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le

.....
et publication ou
notification du

.....

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, à Saint Lambert des Bois, le 23/3/2012

Le Maire,

JP LE METAYER.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.**

DEPARTEMENT des
YVELINES

Nombre de
conseillers
en exercice : 10
présents : 10
votants : 10
absents : 0
exclus : 0

Séance du 23 mars 2012.

Date de la
convocation :

09 mars 2012

Date d'affichage :

09 mars 2012

L'an deux mille douze, le 23 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE METAYER, Maire.

Présents: Mesdames : S.ANGLARS, J.FLAMANT, D.TACYNIAK, S.DEFONTAINE
Messieurs : JP LE METAYER, B.GUEGUEN, P.GUIBERT, S.JUDEL, C. LE VAILLANT, B.COLIN
formant la majorité des membres en exercice

A été nommé secrétaire :

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2012-1-8. PNR ENTRETIEN DES RIVIERES

Monsieur le Maire expose au Conseil :

Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse poursuit sa mission de l'entretien et de la gestion des rivières, conformément aux engagements de sa charte.

Le Parc réalise une surveillance permanente et entreprend les travaux d'entretien nécessaires pour pérenniser les investissements réalisés le long des rivières, pour assurer un écoulement satisfaisant des flux, le maintien d'un bon étiage, et la préservation de la qualité écologique des milieux aquatiques.

En 2007, le Parc a élaboré le « *plan de gestion pour l'entretien des rivières du bassin versant de l'Yvette amont – programme 2007 – 2011* », programme qui a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général (article L 211-7 du code de l'environnement), d'une enquête publique (décret 93-1182 et loi 83-630), et d'une autorisation du ministre de l'environnement.

Afin de permettre au PNR de poursuivre à l'avenir, comme il le fait depuis plus de 18 ans, la réalisation des travaux d'entretien de rivières en matière de maîtrise d'ouvrage directe (et non sous mandat de maîtrise d'ouvrage), il convient de l'autoriser à recourir pour ces travaux sur le territoire de la commune à l'article L 211-7 du Code de l'environnement.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le

.....
et publication ou
notification du
.....

Vu la charte du Parc Naturel Régional en matière d'entretien des rivières (page 25),

Vu le Plan de gestion pour l'entretien des rivières du bassin versant de l'Yvette amont – programme 2007 – 2011,

Vu l'autorisation en date du 5 août 2008, du Ministre d'Etat de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, autorisant la réalisation des travaux prévus au plan de gestion 2007 – 2011,

Vu le courrier du 14/02/2012 concernant la participation à l'entretien des rivières pour l'année 2012,

Le Conseil municipal :

- autorise le PNR à réaliser sur le territoire communal les travaux d'entretien de rivières selon les modalités définies à l'article L 211-7 du Code de l'environnement ;

- inscrit en dépenses la contribution 2012 de la Commune à l'entretien des rivières pour un montant de 0 €.

Vote :	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, à Saint Lambert des Bois, le 23/3/2012**

Le Maire,

JP LE METAYER.

DEPARTEMENT des
YVELINES

Nombre de
conseillers
en exercice : 10
présents : 10
votants : 10
absents : 0
exclus : 0

Date de la
convocation :

09 mars 2012

Date d'affichage :

09 mars 2012

OBJET DE LA
DELIBERATION N°
2012-1-9

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le

et publication ou
notification du
.....

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

Séance du 23 mars 2012.

L'an deux mille douze, le 23 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE METAYER, Maire.

Présents: Mesdames : S.ANGLARS, J.FLAMANT, D.TACYNIAK, S.DEFONTAINE
Messieurs : JP LE METAYER, B.GUEGUEN, P.GUIBERT, S.JUDEL, C. LE VAILLANT, B.COLIN
formant la majorité des membres en exercice

A été nommé secrétaire : J. FLAMENT

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2012-1-9. TRANSPORTS SCOLAIRES

Madame Tacyniak expose au conseil :

La commune est desservie par la seule ligne 3931 publique (et non scolaire uniquement), dépendante du SIVOM.

Cette ligne dessert parfaitement le collège de Chevreuse.

Pour Saint Quentin en Yvelines, cette ligne est empruntée par les enfants allant au Collège Saint François mais aussi ceux allant aux différents lycées de SQY (publics comme privés). Malheureusement les horaires n'intègrent pas la densité de circulation voire les embouteillages sur la RD91 le matin et de nombreux parents se plaignent des retards répétés du bus et de l'exclusion de leurs enfants des cours.

Nous souhaiterions donc en faire décaler les horaires pour la rentrée de septembre.

En effet :

■ pour être à 8 heures à St François : le bus passe au Village à 7h40 (provenance Milon), puis à la Brosse à ...7h43, puis repart vers SQY pour normalement arriver à 8 heures (ce qui n'est pas toujours le cas).

■ pour être à 9 heures à St François : le bus passe au village à 8h35 puis à la Brosse à 8h38, puis repart vers SQY pour normalement arriver à 8h55 (ce qui n'est pas toujours le cas).

Il nous paraîtrait judicieux de décaler son horaire à 7h30 et 8h30 le matin pour le village (7h33 et 8h33 pour la Brosse).

Il nous semble que ce décalage permettrait de renforcer la rentabilité de la ligne (faciliter l'accès aux lycées, puisque nous sommes maintenant affectés à SQ), sans surcoût pour le SIVOM et d'éviter les retards répétés des enfants concernés en classe.

Le conseil délibère et décide :

- d'approuver cette demande de décalage des horaires des bus de la ligne 3931 auprès des autorités compétentes,
- donne pouvoir au Maire pour représenter la commune.

Vote :

Oui	10
Non	0
Abstention	0

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, à Saint Lambert des Bois, le 23/3/2012**

Le Maire,

JP LE METAYER.

DEPARTEMENT des
YVELINES

Nombre de
conseillers
en exercice : 10
présents : 10
votants : 10
absents : 0
exclus : 0

Date de la
convocation :

09 mars 2012

Date d'affichage :

09 mars 2012

OBJET DE LA
DELIBERATION N°
2012-1-10

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le

.....
et publication ou
notification du
.....

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

Séance du 23 mars 2012.

L'an deux mille douze, le 23 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE METAYER, Maire.

Présents: Mesdames : S.ANGLARS, J.FLAMENT, D.TACYNIAK, S.DEFONTAINE
Messieurs : JP LE METAYER, B.GUEGUEN, P.GUIBERT, S.JUDEL, C. LE VAILLANT, B.COLIN
formant la majorité des membres en exercice

A été nommé secrétaire : J. FLAMENT

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2012-1-10. INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2012

Vu les circulaires ministérielles du 8 janvier 1987 et du 25 mai 2009,

Vu la circulaire préfectorale du 7 juin 2010,

Le Conseil municipal délibère et décide,

- de fixer l'indemnité pour 2012 à 474,22 €.

Vote :	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, à Saint Lambert des Bois, le 23/3/2012

Le Maire,

JP LE METAYER.

DEPARTEMENT
des YVELINES

Nombre de conseillers
en exercice : 10
présents : 10
votants : 10
absents : 0
exclus : 0

Date de la
convocation :

09 mars 2012

Date d'affichage :

09 mars 2012

OBJET DE LA
DELIBERATION N°
2012-1-11

SUJET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le
et publication ou
notification du
.....

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

Séance du 23 mars 2012.

L'an deux mille douze, le 23 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE METAYER, Maire.

Présents: Mesdames : S.ANGLARS, J.FLAMANT, D.TACYNIAK, S.DEFONTAINE
Messieurs : JP LE METAYER, B.GUEGUEN, P.GUIBERT, S.JUDEL,
C. LE VAILLANT, B.COLIN formant la majorité des membres en exercice

A été nommé secrétaire : J. FLAMENT

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION 2012-1-11. MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE ET
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'INFORMATISATION DE LA
BIBLIOTHEQUE**

Le Maire expose au conseil,
Qu'un projet de mise en place réseau de lecture publique a été initié par les collectivités de la future
Communauté de Communes,

Qu'afin de mener à bien cette coopération entre bibliothèques, il convient d'assurer l'informatisation
du réseau des bibliothèques et de mutualiser les moyens,

Que la participation de la commune de Saint Lambert des Bois a été évaluée à :

- 285,93 € la 1^{ière} année en dotation de démarrage,
- 344,14 € la 1^{ière} année en dotation de fonctionnement,
- et 359,97 € les années suivantes,

Que le Maire demande au conseil de valider la participation de la commune à ce réseau ainsi que
les dépenses y afférant, et de confirmer le cas échéant, la demande de subvention pour
l'informatisation de la bibliothèque à hauteur de 7197,01€HT.

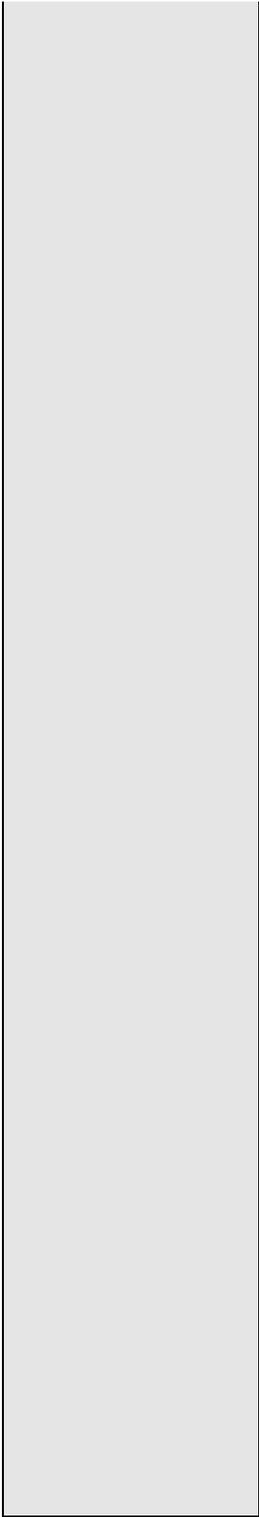
Le conseil délibère et décide :

- de participer au réseau de lecture publique des bibliothèques de la Communauté de
Communes de la Haute Vallée de Chevreuse

- de confirmer la demande de subvention auprès du Conseil Général le cas échéant pour
l'informatisation de la bibliothèque à hauteur de 7197,01€ HT et d'inscrire le montant de
l'investissement projeté au Budget Primitif 2012

- d'inscrire les dotations de fonctionnement et d'équipement du réseau au Budget primitif de
2012 pour :

- 344,14 € en dotation de fonctionnement
- 285,93 € en dotation d'équipement



Vote :

Oui	9
Non	1 (J. FLAMENT)
Abstention	0

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, à Saint Lambert des Bois, le 23/3/2012**

**Le Maire,
JP LE METAYER.**

DEPARTEMENT
des YVELINES

Nombre de conseillers
en exercice : 10
présents : 10
votants : 10
absents : 0
exclus : 0

Date de la
convocation :

09 mars 2012

Date d'affichage :

09 mars 2012

**OBJET DE LA
DELIBERATION N°
2012-1-12**

SUJET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le
et publication ou
notification du
.....

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

Séance du 23 mars 2012.

L'an deux mille douze, le 23 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE METAYER, Maire.

Présents: Mesdames : S.ANGLARS, J.FLAMANT, D.TACYNIAK, S.DEFONTAINE
Messieurs : JP LE METAYER, B.GUEGUEN, P.GUIBERT, S.JUDEL,
C. LE VAILLANT, B.COLIN formant la majorité des membres en exercice

A été nommé secrétaire : J. FLAMENT

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION 2012-1-12. CONTRIBUTION 2012 À LA CELLULE D'ANIMATION DES
CONTRATS DE BASSIN « RÉMARDE AMONT » ET « YVETTE AMONT ».**

- Vu la politique régionale de l'eau (2008-2012) et le IXème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2007-2012) qui confirment la priorité donnée aux contrats de bassin et à l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans ce cadre ;

- Vu le recrutement en date du 07 octobre 2009 par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse d'une animatrice en charge de la cellule d'animation des contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont » ;

- Vu la délibération en date du 09 juillet 2010 du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse concernant la demande de participation financière des maîtres d'ouvrage signataires des contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont », à la cellule d'animation, à compter de septembre 2010 ;

- Vu le plan de financement prévisionnel 2012 de la cellule d'animation détaillé ci-après :

Budget prévisionnel 2012 cellule d'animation	52 000 €
Subvention Agence de l'Eau Seine-Normandie	50% : 26 000 €
Subvention Conseil Régional d'Ile-de-France	30% : 15 600 €
Participation des maîtres d'ouvrage	20 % : 10 400 €

- Vu le courrier du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse en date du 14/02/2012, d'appel à contribution pour 2012 avec un montant prévisionnel de 247 € par maître d'ouvrage ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- inscrit en dépense la contribution 2012 de la commune à la cellule d'animation pour un montant de 247 €.

Vote : Oui 9
Non 1 (JP. LE METAYER)
Abstention 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, à Saint Lambert des Bois, le 23/3/2012

Le Maire,
JP LE METAYER.

DEPARTEMENT des
YVELINES

Nombre de
conseillers
en exercice : 10
présents : 10
votants : 8
absents : 0
exclus : 0

Date de la
convocation :

09 mars 2012

Date d'affichage :

09 mars 2012

OBJET DE LA
DELIBERATION N°
2012-1-11

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le

.....
et publication ou
notification du

.....

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

Séance du 23 mars 2012.

L'an deux mille douze, le 23 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE METAYER, Maire.

Présents: Mesdames : S.ANGLARS, J.FLAMMENT, D.TACYNIAK, S.DEFONTAINE

Messieurs : JP LE METAYER, B.GUEGUEN, P.GUIBERT, S.JUDEL, C. LE VAILLANT, B.COLIN

formant la majorité des membres en exercice

A été nommé secrétaire : J. FLAMENT

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DECISION DU MAIRE 2012/01.

Participation à la consultation de procédure des Marchés Publics auprès du CIG concernant la protection sociale complémentaire

DECISION DU MAIRE 2012/02.

Attribution du marché de travaux pour le renforcement et le recalibrage de chaussée Chemin de la messe.

QUESTIONS DIVERSES :

1. S. DEFONTAINE annonce qu'une classe de mer est prévue en juin au Pouliguen pour les enfants du CP au CM2 (33 élèves).

Les effectifs sont en baisse pour la rentrée prochaine.

2. C. LE VAILLANT expose que selon une enquête CSA de la future Communauté de Commune de la Haute Vallée de Chevreuse, 96 % des habitants sont heureux de vivre dans les 10 communes de la future intercommunalité. Il demande que l'enquête soit reprise dans le bulletin municipal.

Il évoque les frais de cantine de Mme DE VRIENDT dus depuis février 2011.

Il rend compte de la formation AIDIL-Intercommunalité sur l'organisation des services de la Communauté de Commune de la Haute Vallée de Chevreuse.

3. J. FLAMENT demande des informations sur le carrefour D91/D46. Un nouvel examen du dossier est prévu en avril prochain.
4. P. GUIBERT évoque le projet de décision du Maire de Chevreuse de reprendre les terrains du SIVOM ; Le projet est abandonné.
5. B. COLIN demande une subvention de 600 euros pour le concert prévu le 24 novembre 2012 lors du festival Calisto 2012. Une délibération est à prévoir.
6. D. TACYNIAK informe qu'une réunion au Conseil Générale des Yvelines, du Schéma Territorial d'Aménagement numérique aura lieu le 30 mars 2012.

Le Maire propose le terrain municipal des ateliers pour implanter un relais de téléphonie mobile.

7. S. ANGLARS est nommée à la commission restreinte du Développement Economique du Parc Naturel Régional :

- 767 000 euros distribués en 2010 dont FISAC 400 000 euros (budget reconduit en 2012)
- 59 entreprises aidées en 2011 et création de 75 emplois
- maximum de subvention : 22 000 euros par dossier
- But : redynamiser les centres bourgs pour le commerce de proximité.
- les critères d'attribution seront revus
- développement de la filière bois.

8. S. JUDEL remarque que l'affectation au lycée E. de Breteuil pose un problème de transport

car le bus n'est pas direct (1h ¼). Mme Tacyniak rappelle qu'un courrier avait été adressé à la CASQY pour répondre à ce problème de transport, mais qu'elle est toujours en attente d'une réponse.

9. B. GUEGUEN annonce que le PNR compte désormais 51 communes.

Il est nommé président de la Commission Bio Diversité et Environnement, vice président de la Commission Architecture et Habitat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

SAINT LAMBERT DES BOIS, le 23 MARS 2012

Le Maire,
J.P. LE METAYER